

Commission Technique

Au Conseil Intercommunal du SIDERE

Rapport de la Commission Technique (CoTech) du Conseil Intercommunal chargée d'étudier le préavis n°23/2021-2026.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission Technique du SIDERE s'est réunie le mercredi 04 octobre 2023 dans les locaux du SIDERE à Perroy.

Elle est composée comme suit :

Messieurs :	Graber Bernard	Président
	Chabloz Cédric	Membre
	Clerc Philippe	Membre
	Mani Robin	Membre (excusé)
	Tschudin Jacques	Membre

Sont également présents, M. Francis Mondoux membre du CODIR, M. Samuel Grossenbacher, ingénieur du bureau Herter et Wiesmann ainsi que la CoFin.

Après les salutations d'usage, le préavis nous a été présenté par MM. Francis Mondoux et Samuel Grossenbacher ces derniers ont répondu clairement aux nombreuses questions de la CoTech. Nous avons ainsi pu débattre en toute connaissance de cause.

La Commission technique tient à relever les points suivants :

La commune de Dully va effectuer des travaux de remplacement de collecteur d'eaux claires au chemin de Saint-Bonnet.

Le SIDERE, va profiter de la fouille, pour faire le remplacement de la conduite existante en fonte de diamètre 125 mm, par une nouvelle conduite en polyéthylène de diamètre 160 mm, sur une longueur de 100 m.

La nouvelle conduite sera raccordée, en amont sur la conduite existante en PE 100 de 200 mm de diamètre et en aval sur la conduite existante en fonte de 125 mm de diamètre.

Les prises privées présentes sur la conduite, seront transférées sur la nouvelle artère.
Le SIDERE profitera, par la même occasion, de changer 2 bornes-hydrantes

Remarque de la CoTech

La commission technique n'a aucune objection à la réalisation de ces travaux et trouve intelligent d'entreprendre ceux-ci en collaboration avec d'autres services pour limiter les coûts.
Le chantier est planifié pour novembre 2023.


Conclusion :

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission Technique vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, d'accepter le préavis 23/2021-2026 tel que présenté.

Rolle, le 10.10. 2023

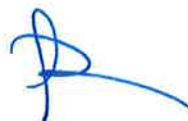
Au nom de la Commission Technique.

Le Président :



Bernard Graber

Le Rapporteur :



Robin Mani

Les Membres :



Jacques Tschudin



Philippe Clerc



Cédric Chabloz